

Schuttrange, le 12 juillet 2021



---

## AVIS D'URBANISME

---

Il est porté à la connaissance du public que

**le dossier du projet d'aménagement particulier « Um Schënnbiërg » à Schuttrange et Munsbach, élaboré par le bureau d'études en aménagement du territoire et urbanisme pact s.à r.l. de Grevenmacher (siège social : 58, rue de Machtum/ numéro d'enregistrement RCS B120.297) et présenté par l'Administration communale de Schuttrange, concernant des terrains inscrits au cadastre de la commune de Schuttrange,**

- **section « A » de Schuttrange, sous les numéros 469/3053, 469/2701 (en partie) et 469/1814 (en partie) ;**
- **section « B » de Munsbach, sous les numéros 1176/3921, 1178/3760, 1178/3616, 1178/3615, 1176/3920, 1175/3316 (en partie) et 1175/3613 ;**

est déposé pendant 30 jours à la maison communale (2, place de l'Eglise, L-5367 Schuttrange) et sur le site internet [www.schuttrange.lu](http://www.schuttrange.lu) où le public pourra en prendre connaissance conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Endéans les premiers trois jours de la publication à la maison communale, le dépôt est encore publié dans au moins quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet dans les quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit par les personnes intéressées au collège des bourgmestre et échevins, adresse pré mentionnée.

Schuttrange, date qu'en tête.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

  
**Jean-Paul JOST**  
bourgmestre



  
**c. s. Alain DOHN**  
secrétaire communal